

Programme de formation

Le statut de l'entrepreneur individuel

La loi du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante a créé un statut unique pour l'entrepreneur individuel.

Objectifs de la formation

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de :

- ✓ Analyser les conséquences de la réforme
- ✓ Maîtriser les différents aspects du statut : juridique, fiscal, social

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé.

Programme

- **Présentation du nouveau statut de l'entrepreneur individuel**
 - Qu'est-ce qu'un entrepreneur individuel ?
 - Effets de la loi du 14 février 2022 et extinction organisée de l'EIRL
- **Pourquoi ce statut permet-il de limiter sa responsabilité ?**
 - La création de deux patrimoines prévus par la loi
 - L'entrepreneur individuel en difficulté : Relations avec les créanciers professionnels et personnels
 - Comparaison avec d'autres dispositifs de protection
- **Conséquences fiscales et sociales**
 - Choix du régime d'imposition IR/IS
 - Le régime social de l'entrepreneur individuel
 - Comparaisons et articulations avec d'autres statuts
- **Modalités de création et de fonctionnement**
 - Les obligations déclaratives à la création
 - Les obligations comptables et juridiques
 - Les conditions de transmission et de cession

Intervenant



Guy Parlanti
Avocat fiscaliste

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques enrichis d'exemples concrets

Réflexion et partage, mises en application et cas pratiques.

Un support est projeté lors de la formation et est envoyé aux participants au début de la formation.

Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.



Mardi 23 avril 2024
De 9h à 12h30



3h 30



Classe virtuelle, à distance : caméra et micro obligatoires



20 personnes maximum



Tous professionnels



Adhérent :

Inclus

Autres publics :

150 € HT – 180 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.

Un lien d'accès à la classe virtuelle est envoyé par mail la veille et le jour-même.

En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.